

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000144 – EUR 44/13/00

Action complémentaire sur l'EXTRA 22/00 (EUR 44/12/00 du 8 mars 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

MAUVAIS TRAITEMENTS ET TORTURE / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

TURQUIE

Ayse Yeter (f), veuve de Süleyman Yeter
Kazim Bakis, président du syndicat LIMTER Is
Une centaine de personnes placées en garde à vue
Emine Ocak (f) et Ali Ocak

Londres, le 9 mars 1999

Les autorités turques ont relâché Ayse Yeter, Emine Ocak, Ali Ocak et la majorité des personnes qui avaient été interpellées à Istanbul le 7 mars 2000 et placées en garde à vue dans les locaux de la section chargée de la sécurité au siège de la police d'Istanbul. Selon les informations reçues, ces personnes n'ont pas été maltraitées au cours de leur garde à vue. Une plainte sera probablement déposée au sujet des mauvais traitements qui leur ont été infligés par des policiers au moment de leur arrestation.

Serkan Nisanci et Sevim Demir (f) ont été transférés dans les locaux de la section antiterroriste du siège de la police d'Istanbul, où ils sont toujours en garde à vue. Certaines sources ont indiqué qu'ils faisaient l'objet d'avis de recherche, sans préciser toutefois pour quelles raisons. Amnesty International craint toujours qu'ils ne soient torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Kazim Bakis a été transféré hier à Kartal, dans les locaux de la section chargée de l'ordre public, puis relâché. Hüsnüye Acer, Ufuk Tambas, Hüseyin Yalcinkaya, Meliha Yıldız (f) et Nursel Turunc (f) sont demeurés au siège de la police d'Istanbul, mais ont été transférés dans les locaux de la section chargée de l'ordre public. Il seront probablement déférés devant un tribunal aujourd'hui, puis remis en liberté ou placés en détention préventive.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Serkan Nisanci et de Sevim Demir ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance qu'ils ne seront soumis à aucune forme de mauvais traitements durant leur garde à vue et qu'ils bénéficieront des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;
- déclarez-vous inquiet au vu des informations selon lesquelles la police a malmené et frappé des personnes à coups de matraque lors de la dispersion de la foule qui assistait à la cérémonie commémorative organisée en souvenir du syndicaliste Süleyman Yeter, et demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur ces informations ;
- demandez à être informé des éventuelles charges retenues contre Serkan Nisanci et Sevim Demir.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :
Mr Saadettin Tantan
İçişleri Bakanı
İçişleri Bakanlığı
06644 Ankara, Turquie

Télégrammes : Interior Minister, Ankara, Turquie

Fax : 90 312 418 1795

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice :

Professor Hikmet Sami Türk
Ministry of Justice
Adalet Bakanlığı
06659 Ankara, Turquie

Télégrammes : Justice Minister, Ankara, Turquie

Fax : 90 312 417 3954 / 418 5667

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre*

Chef de la police d'Istanbul :

Istanbul Emniyet Müdürü
Istanbul Emniyet Müdürlüğü

Vatan Caddesi, Istanbul
Turquie

Télégrammes: Istanbul Emniyet Müdürü, Istanbul,
Turquie

Formule d'appel : *Dear Chief of Police,* / Monsieur,

COPIES À :

Ministre d'État chargé des Droits humains :

Mr Mehmet Ali Irtemçelik

Office of the Prime Minister

Basbakanlik

06573 Ankara, Turquie

Fax : 90 312 417 0476

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

Les membres du Réseau d'Actions urgentes résidant dans des pays de l'Union européenne (UE) sont également invités à adresser des copies de leurs appels à leur ministre des Affaires étrangères. Merci d'avance.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 6 AVRIL 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -